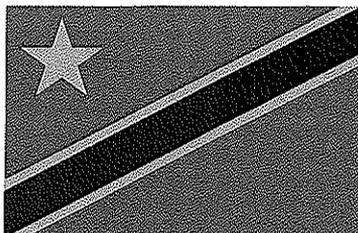


République Démocratique du Congo



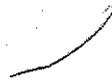
**Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et
Professionnel**

**Programme d'appui à l'Enseignement Technique et à
la Formation Professionnelle à Kisangani et dans le
district de la Tshopo**

(EDUT)

Coopération belgo-congolaise

Fiche d'identification


Septembre 2012

1. Titre et brève description de l'intervention (faire référence aux interventions précédentes)

Titre : Programme d'appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (ETFP) à Kisangani et dans le district de la Tshopo (EDUT)

1.1. Interventions précédentes:

Dans le cadre des précédents programmes de coopération, la Coopération belgo-congolaise a déjà mis en œuvre trois programmes d'appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (AETFP) en RDC ainsi qu'un programme d'appui institutionnel au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (AIEPSP). Ces programmes AETFP étaient orientés vers l'amélioration de la gestion stratégique et opérationnelle du domaine, l'adéquation formation – emploi dans 8 filières ciblées et l'appui à 30 établissements scolaires présélectionnés, répartis sur les 11 provinces du pays (réhabilitation des locaux, approvisionnement en équipement).

Les **leçons principales** qui ont été apprises de la mise en œuvre de ces précédents programmes sont :

1. L'appropriation réelle et le leadership (plus que la participation active) du bénéficiaire à tous les niveaux dans un contexte de bonne gestion sont des conditions sine qua non pour la réussite, l'efficacité et l'efficience des interventions (conditions nécessaires, et pas suffisantes);
2. La nécessité d'une proximité à l'action et d'un suivi local systématique et persistant sur le terrain incluant, chacun pour son domaine de compétence, les autorités locales, les directions des établissements ciblés et les inspecteurs;
3. La nécessité de fournir un appui 'intégré' aux établissements scolaires tenant compte de l'environnement et du contexte difficiles dans lequel ils évoluent (ex : s'assurer de la pertinence et de l'utilisation effective et durable des équipements fournis pour certaines filières);
4. La nécessité de réaliser des synergies et des partenariats avec tous les autres acteurs actifs dans ce domaine dans la zone et/ou ayant des expertises complémentaires (parents, confessions religieuses, ONG, entreprises, ...);
5. Il existe des besoins importants et multiformes (soft + hard) pour accroître les compétences et l'opérationnalité des cadres et des formateurs ;
6. Critères solides pour le choix des écoles à appuyer (accessibilité, conditions matérielles - électricité, sécurité, ... - et organisationnelles minimales);
7. La nécessité d'effectuer, lors de la formulation, une analyse plus approfondie et préalable des risques de l'intervention du programme et de prévoir les mesures d'atténuation de ceux-ci.

Ces leçons seront prises en compte dans cette nouvelle intervention notamment: par un ancrage institutionnel au niveau provincial (pendant que l'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel renforce l'ancrage institutionnel au niveau national), par une stratégie de partenariat (entre autres

par l'appui à la mise en œuvre de la Convention de Partenariat sur l'adéquation formation-emploi entre le MEPSP et les représentants des employeurs, le renforcement des Comités de Parents, etc.), par un appui *intégré* (soft + hard), par un suivi systématique, régulier et persistant, par la définition de critères pour la sélection des « centres de ressources » (voir ci-dessous) et par une analyse des risques plus fouillée lors de la formulation du programme, assortie de mesures d'atténuation de ceux-ci afin de s'assurer de la pertinence et de la durabilité des investissements réalisés.

1.2. Principes de base et processus d'identification de la nouvelle intervention :

A la lumière des nouveaux principes de la coopération internationale (Déclaration de Paris, Agenda d'Action d'Accra, Code de Conduite européen, l'Agenda de Kinshasa,...) il a été décidé, de commun accord entre les autorités congolaises et belges, de procéder dorénavant à une concentration sectorielle et géographique de l'aide belge, afin d'en augmenter l'efficacité et la complémentarité. Cette concentration sectorielle se retrouve dans le nouveau *Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013* puisque le domaine de l'ETFP est l'un des trois secteurs de concentration du programme et que quatre zones géographiques sont désormais ciblées pour ce domaine.

Le PIC 2010-2013 prévoit quatre nouvelles interventions ciblant l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle dans 4 zones géographiques distinctes. Ces quatre interventions concentrent l'appui à ETFP au niveau **provincial/local**, mais elles seront appuyées au niveau central par l'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion intégrée au Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnelle (MEPSP).

Le présent programme d'appui constitue donc l'une de ces 4 nouvelles interventions.

La présente fiche d'identification cible la zone de concentration de « Kisangani et le district de la Tshopo » tel que prévu par le PIC 2010-2013. Il est donc essentiel de tenir compte du contexte spécifique de la Province Orientale et de l'environnement économique, politique, socio-culturel et pédagogique de Kisangani et du district de la Tshopo.

Cette fiche d'identification, se base également sur le travail de réflexion qui a eu lieu lors de l' « Atelier d'identification » qui s'est tenu à Kisangani les 30 et 31 mai 2012. Cet atelier a rassemblé les représentants des acteurs principaux nationaux et locaux concernés par l'identification de cette intervention (voir liste en annexe J), en particulier :

- les autorités congolaises du niveau national : le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie ; le Ministère de l'EPSP et le Ministère du Plan ;
- les autorités congolaises du niveau provincial : le Gouverneur, le Ministère Provincial en charge de l'Education, les divisions provinciales du MEPSP (PROVED) et les inspecteurs provinciaux, du Ministère du Plan, des Ministères de la Jeunesse et des Sports, du Ministère des Affaires Sociales, du Ministère du Genre et du Ministère de l'Environnement ;
- les représentants de la coopération belge (Ambabel, CTB) ;

- les représentants des coordinations provinciales des écoles conventionnées catholiques, protestantes, kimbanguistes ;
- des représentants des établissements techniques et centres de formation professionnelle de la région ;
- des représentants des élèves et des associations des parents d'élèves.

Les représentants de la Fédération des Entreprises du Congo ont été invités mais n'ont malheureusement pas participé.

Cet atelier d'identification traduit la volonté des partenaires belges et congolais d'accorder de l'importance au *processus* d'identification de la présente intervention et de s'inscrire ainsi dans les nouveaux principes de la coopération internationale, en particulier ceux de l'alignement (de l'intervention sur les priorités nationales et provinciales), de l'harmonisation (avec tous les acteurs concernés), de l'appropriation, de la gestion axée sur les résultats et de la redevabilité mutuelle.

2. Ministère responsable

Au niveau central c'est le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP) exerçant la tutelle concernée qui est responsable. Il est représenté par le Secrétaire Général.

Au niveau local, c'est le Ministre provincial en charge de l'Education qui est responsable. Le MEPSP y est quant à lui représenté par sa Division Provinciale (dirigée par le PROVED), (+/- une par District administratif). Le PROVED fonctionne cependant sous l'autorité du Gouverneur de Province et de son Ministre Provincial en charge de l'Education. Pour cette intervention il s'agit de la Division Provinciale de la Province éducationnelle Orientale I.

3. L'objectif général, objectif spécifique

Objectif général : A Kisangani et dans le district de la Tshopo, une offre de formation¹ technique et professionnelle, tant formelle que non-formelle, répondant aux perspectives d'emploi ou d'auto-emploi de la région, permet à un nombre croissant de jeunes gens et jeunes filles de trouver ou de créer un emploi durable après avoir fini cette formation.

L'intervention de la Coopération belge contribuera à cet objectif notamment par le renforcement des capacités de certaines institutions et organisations en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, tant formelle que non-formelle et celles en charge de l'accompagnement des jeunes dans la recherche et la

¹ L'offre comprend non seulement l'accès (les infrastructures, la proximité des établissements, etc.) mais aussi les moyens humains et matériels nécessaires à la formation.

création d'emplois. Tout renforcement des capacités sera nécessairement basé sur une proposition qui en définira les objectifs et résultats.

Objectif spécifique : Entre 2012 et 2017, le nombre d'inscrits des établissements scolaires et centres de formation ciblés augmente durablement jusqu'à pleine occupation des capacités d'accueil² dans les filières appuyées et les sortant(e)s trouvent ou créent leur emploi dans leur domaine de formation dans les 6 mois après avoir fini leur formation pourvus d'une certification. Pendant cette même période, la proportion des filles parmi ces inscrits et sortants qui trouvent ou créent un emploi a augmenté d'une façon considérable³.

Proposition de stratégie de mise en œuvre :

La formulation devra explorer et approfondir les suggestions d'orientations stratégiques suivantes dont la majorité ont été faites lors de l'atelier d'identification:

1) Au niveau de l'environnement socio-culturel :

- Mobilisation de la communauté à travers des campagnes de sensibilisation et autres activités en utilisant les langues locales.
- Pour favoriser l'accès et le maintien des filles dans l'ETFP, des mesures spécifiques prenant en considération les caractéristiques propres à la culture locale et visant un changement progressif des mentalités en faveur de l'autonomisation des femmes seront mises en œuvre (bien que chacun soit conscient du fait que dans toute société, un changement des mentalités prend beaucoup de temps).
- Stimulation de la demande de l'ETFP, notamment en proposant des filières attractives mais aussi en assurant la visibilité des résultats (ex. organiser des journées « portes ouvertes ») et un pourcentage élevé de sortants utilisant au travail les compétences acquises. La sélection du public cible est à cet effet fondamentale. On peut par exemple envisager des présentations sur les filières ETFP aux enfants finalistes du primaire.
- Prévoir des mécanismes qui permettent aux enfants en situation de vulnérabilité d'accéder à l'ETFP.

² La formulation établira la capacité maximale d'accueil. Celle-ci sera telle qu'elle offre aux apprenants un accès aux ressources garantissant un apprentissage pratique adéquat.

³ Ce niveau d'ambition doit être défini d'une façon précise pendant la formulation et être inclus parmi les indicateurs de l'objectif spécifique.

2) Au niveau pédagogique :

- Installation de « Centres de ressources » pour les rendre entièrement opérationnels (voir annexe C pour une description du concept de Centre de ressources).
- Appui intégré au(x) centre(s) de ressources et aux établissements scolaires et centres de formation professionnelle qui y sont liés, incluant :
 - les aspects matériels ;
 - la formation ;
 - l'encadrement et le suivi des enseignants, des chefs d'établissements et des inspecteurs ;
 - l'appui à la gestion pédagogique, financière et administrative des établissements/centres sans oublier, le cas échéant, le Conseil de gestion, le Comité des parents et la représentation des élèves ;
 - le suivi local systématique et continu sur le terrain impliquant, chacun pour son domaine de compétence, les autorités locales, les directions des établissements ciblés et l'inspection.
- Utilisation et évaluation au niveau local des curricula développés/réformés au niveau national dans les filières appuyées.
- Renforcement des interactions entre les apprenant(e)s et les praticiens et entre les formateurs et les praticiens.

3) Au niveau de l'environnement politique et de la gouvernance de l'ETFP :

- Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles et promotion de la redevabilité des gestionnaires publics et des enseignants impliqués dans l'ETFP⁴ en vue d'assurer la durabilité de l'appui.
- Implication des leaders d'opinion dans la communauté (chefs coutumiers, églises, associations, etc.) d'une manière ou d'une autre dans le processus soit via les autorités locales, soit directement. Ils seront à tout le moins régulièrement consultés et informés. Ils sont en effet parfaitement au fait des coutumes et de la culture locale, des opportunités qu'elles offrent mais aussi des contraintes et des obstacles qu'elles pourraient générer (notamment en ce qui concerne l'accès à la terre, l'autonomie des femmes, l'augmentation de la demande de formation).

4) Au niveau de l'adéquation formation-emploi :

- Stimulation de la participation des entreprises et employeurs dans l'ETFP (conception des programmes d'études, formation en alternance et évaluation).
- Promotion de l'entrepreneuriat parmi les apprenant(e)s et sortant(e)s des filières de l'ETFP au bénéfice de leur communauté. Ceci implique l'adaptation des contenus et des pédagogies de l'ETFP, la sélection des élèves et des enseignants et la formation de ces derniers aux méthodes contemporaines de préparation des apprenants à l'entrepreneuriat. Dans la mesure où entreprendre c'est saisir mais aussi créer des opportunités, la formation dispensée devra être dynamique et comporter en plus de la transmission des

⁴ Voir point 4 pour la liste des institutions ciblées.

savoir-faire, de nombreuses activités d'information sur le secteur concerné, des stages en entreprises.

- Ouverture de l'accès au micro-crédit.
- Alimentation en énergies renouvelables et à des frais d'entretien bas des filières qui nécessitent l'électricité.⁵

4. Les bénéficiaires, la justification de leur sélection et la délimitation géographique et thématique de l'intervention

Bénéficiaires:

Les **bénéficiaires finaux** sont les apprenant(e)s, filles et garçons, qui suivent l'enseignement technique et la formation professionnelle dans les établissements scolaires et centres de formation formels et non-formels appuyés.

Pour atteindre les bénéficiaires finaux, l'intervention oriente son appui vers les **groupes-cibles** suivants:

- Les enseignant(e)s et formateurs/trices de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans la zone de concentration et les directions des établissements scolaires et centres appuyés ;
- Les institutions de formation ciblées et leurs conseils de gestion ;
- Les entreprises, opérateurs économiques et employeurs potentiels de la zone retenue ;
- Les communautés locales (parents, associations, etc.).
- En ce qui concerne les institutions administratives, cette intervention s'oriente principalement vers les niveaux provincial et local. Dans cette optique, elle vise, entre autres, à renforcer les capacités de la Division Provinciale concernée (PROVED) comme entité coordonnatrice de l'ETFP. L'appui concernerait aussi les services de l'Inspection Provinciale et se fait en étroite collaboration avec le Service de Contrôle et de la Paie des Enseignants Provincial (SECOPEP) et avec les divisions provinciales des autres ministères nationaux concernés : Ministère des Affaires Sociales (MAS), Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale (MET), Ministère du Genre, Ministère de l'Agriculture (Minagri), Ministère du Plan et Ministère du Développement Rural.

La pertinence de tout appui au renforcement des capacités et de toute formation sera évaluée et justifiée au regard de l'objectif spécifique de l'intervention.

⁵ Les modes classiques de production d'électricité (ex : groupes électrogènes) sont polluants et impliquent l'utilisation de consommables chers et non renouvelables, on leur préférera des alternatifs comme par exemple l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les établissements qui accueilleront des filières nécessitant un apport d'électricité.

Délimitation géographique :

La zone géographique d'intervention est composée de Kisangani et du district de la Tshopo dans la Province Orientale. Cela implique la province éducationnelle Orientale I.

Thématique de l'intervention :

A. Filières

Etant donné que le contexte actuel de la Province, qui présente une économie offrant peu d'opportunités d'emplois formels, est caractérisé par un taux élevé de pauvreté, des coupures fréquentes de l'électricité, un déficit important en matière d'infrastructures de base et d'autres problèmes structurels, il faudra définir d'une façon précise les filières qui pourront être organisées et/ou appuyées dans cet environnement complexe et qui permettront aux apprenants d'augmenter leur capacité à s'intégrer d'une façon durable dans l'économie locale.

Les domaines économiques suivants avec les filières de l'enseignement technique et de la formation professionnelle mentionnées entre parenthèses (liste indicative) ont été retenus lors de l'atelier d'identification :

- Construction (générale, menuiserie, maçonnerie, électricité)
- Mécanique (générale, moto /auto-diesel)
- Coupe-couture
- Agriculture (générale, pêche et pisciculture, élevage et vétérinaire, agroforesterie)
- Tourisme / hôtellerie (gestion d'hôtel, hôtesse d'accueil, restauration)
- Electronique

Trois thèmes ou compétences qui devraient être intégrés d'une façon transversale ont été identifiés:

- NTIC, bureautique
- Environnement (eau, déchets, érosions, énergie renouvelable etc.)
- Administration, secrétariat, commerciale, gestion, comptabilité, entrepreneuriat

L'importance de l'intégration de l'éducation à la vie (éducation à la paix, citoyenneté, VIH/SIDA, éducation sexuelle, genre, droits des enfants, etc.) a aussi été soulignée pendant l'atelier.

La sélection de ces domaines (et filières) s'est basée sur les critères suivants adoptés lors de l'atelier d'identification :

- adéquation de l'offre de formation avec les besoins économiques ;
- opportunités pour l'auto-emploi ;
- opportunités de favoriser la présence des filles ;

- pertinence pour plusieurs filières à la fois (labos; NTIC,...) ;
- opportunités pour l'environnement et le développement durable (métiers « verts ») ;
- opportunités de développer la filière à moindre coût, pour autant qu'elle soit porteuse
- taux d'absorption de l'emploi ;
- attractivité pour les jeunes des zones rurales.

Pendant la formulation du programme, des filières parmi les domaines retenus ci-dessus devront être priorisées sur base d'une analyse approfondie et bien argumentée. Les stratégies d'appui aux filières devront tenir compte du contexte spécifique de Kisangani et du district de la Tshopo et être diversifiées selon les besoins.

La formulation devra aussi prévoir suffisamment de flexibilité pour que le programme puisse appuyer des filières novatrices qui répondent aux critères de sélection mentionnés ci-dessus.

B. Bonne gouvernance

Il est clair que l'intervention doit prioritairement fournir un appui à un système éducatif durable débouchant sur l'emploi ou l'auto-emploi. Elle ne peut donc à elle seule résoudre l'entièreté des problèmes de gouvernance dans l'ETFP.

Néanmoins, la formulation évaluera au regard de ses objectifs général et spécifique, la mesure dans laquelle elle peut contribuer à la mise en œuvre des six recommandations pour améliorer la gouvernance de l'ETFP telles que convenues lors de la réunion spéciale du *Comité des Partenaires* du 6 octobre 2011 et reprises dans la « *Feuille de route pour améliorer la gouvernance dans l'ETFP en RDC* » .

Les propositions d'appui suivantes ont été faites lors de l'atelier d'identification :

En lien avec la recommandation *prioritaire* 3 :

1) la coordination des différents intervenants au niveau provincial sera renforcée. Cela implique le renforcement de la Commission Provinciale de l'EPSP existante (basé sur son arrêté ministériel de création) via l'appui à deux espaces de coordination (qui définiront eux-mêmes leurs attributions, statuts et calendrier des rencontres)

a) La coordination stratégique provinciale (Comité de Pilotage) sous la présidence du Ministre Provincial en charge de l'Education ou son représentant (2 réunions/an avec la participation des représentants des Ministères provinciaux de l'EPSP, du Travail, du Plan, du Budget, des Finances, du Genre, des Affaires Sociales et de la Jeunesse)

b) La coordination technique au niveau de la Division provinciale sous la présidence du PROVED, la vice-présidence de la Division du Travail et le secrétariat tenu par la Division du Plan. 4 réunions/an sont prévues avec la participation des représentants provinciaux des Ministères de l'EPSP (incluant l'IPP), Ministères du Travail, Genre, Affaires Sociales, Jeunesse et Sports, Agriculture, Plan, Développement Rural, Santé



ainsi que l'INPP. Les partenaires techniques et financiers, les partenaires privés comme la FEC, ANEP et la société civile) font également partie de cette coordination technique.

- c) La coordination entre les différents acteurs impliqués dans ou intéressés à l'ETFP au niveau local sera appuyée à travers les « Centres de ressources ».
- 2) Les interactions entre cette coordination provinciale et la Direction centrale de l'ETFP, ainsi qu'avec la Commission Interministérielle au niveau central seront également renforcées par l'intervention;

En lien avec la recommandation *prioritaire 2* :

- 1) La gestion des budgets au niveau de la Division Provinciale de l'EPSP et des établissements scolaires appuyés par cette intervention sera améliorée et rendue plus transparente;

En lien avec la recommandation *nécessaire 1* :

- 1) la définition des stratégies pour le développement de l'ETFP liée au marché de l'emploi et le processus de développement économique seront appuyés dans la zone d'intervention ;
- 2) la mise en œuvre de la *Convention de Partenariat sur l'adéquation formation-emploi entre le MEPSP et les représentants des employeurs* sera stimulée dans la zone d'intervention

En lien avec la recommandation *nécessaire 2* :

- 1) L'amélioration du système de contrôle de qualité concernant l'accréditation des écoles et des disciplines, l'inspection des écoles et la certification⁶ des formations seront appuyées dans la zone d'intervention et pourront servir de modèle pour répliquer à l'échelle nationale ;

En lien avec la recommandation *nécessaire 3* :

- 1) L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie genre pour l'ETFP dans la Province Orientale seront appuyées au niveau provincial et pourront alimenter une stratégie au niveau national ;
- 2) L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie environnementale pour l'ETFP seront appuyées au niveau provincial et pourront alimenter une stratégie au niveau national.

⁶ La certification doit être intermédiaire et complète (modulaire).

C. Genre

Les femmes de la Province Orientale sont largement défavorisées (bas niveau d'instruction, faible intégration socio-économique, difficulté d'accès aux ressources, manque d'autonomie au sein des ménages et de la société, faible représentativité dans les structures étatiques/paraétatiques et de la société civile...).

Or, le renforcement socio-économique des filles/jeunes femmes via l'ETFP est un élément clé de l'objectif spécifique de cette intervention. Le thème du genre devra donc être fortement intégré dans tous les aspects pertinents de l'intervention.

L'opportunité d'attirer et d'insérer davantage de filles/jeunes femmes dans l'ETFP doit constituer un des critères majeurs dans le choix des filières et des établissements scolaires qui seront appuyés.

Pour que davantage de femmes aient accès à une formation et obtiennent un diplôme/certificat en vue d'exercer une activité génératrice de revenus, il est essentiel de bien analyser la situation spécifique des jeunes filles/femmes dans la Province Orientale et d'identifier les obstacles à leurs instruction et autonomisation. Ceci sera une des tâches de la formulation de l'intervention (qui pourra notamment s'appuyer sur des études et données existantes dans ce domaine).

Sur base de cette analyse, la formulation devra définir des résultats, activités et indicateurs en terme de genre (collecte, suivi et actualisation des données désagrégées par sexe). Parmi les activités promouvant la femme dans l'ETFP, on peut citer :

- des mesures permettant de promouvoir l'instruction et l'autonomisation de la jeune fille/femme (et donc sur la pauvreté des ménages) ; l'implication des leaders d'opinion de la communauté dans l'identification et la mise en œuvre de ces mesures est par ailleurs fondamentale ;
- des activités spécifiques pour supprimer au maximum toutes les barrières qui limitent la participation des filles/jeunes femmes dans l'ETFP (ex. mariages précoces, priorité aux garçons dans un contexte de pauvreté, manque de sensibilisation des enseignants de l'école primaire, etc.);
- des mesures pour donner priorité aux femmes dans la participation aux activités de formation, de recyclage et de renforcement des capacités ;

Ces activités et mesures doivent être mises en œuvre d'un côté dans les écoles et centres de formation (ex. travailler avec le gouvernement des élèves où un « ministère du genre » peut être créé) et de l'autre côté, dans la communauté (ex. renforcer les groupes ou les comités de sensibilisation). Les jeunes filles atteignent souvent la fin de l'enseignement primaire avec une image dévalorisée d'elles mêmes. Les activités viseront donc également à faire prendre conscience les enseignants d'école primaire de leurs stéréotypes négatifs vis-à-vis des filles.

D. Environnement

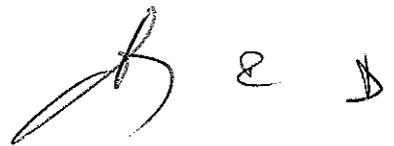
Les thèmes de l'environnement et du changement climatique ont été très souvent abordés lors de l'atelier d'identification tant comme opportunités de filières que comme thèmes transversaux. Ils doivent donc être intégrés dans l'intervention. Ceci inclut entre autres l'appui aux filières 'vertes' (*environnement-friendly*) – dans les domaines économiques suivants « agroforesterie » et « environnement, eau, déchets, érosions, énergie renouvelable » – ainsi que la promotion de l'énergie durable et d'autres techniques et technologies 'vertes' dans les autres filières (ex. la promotion des techniques agricoles durables, des techniques de construction *energie-efficient* et avec du matériel durable) et l'utilisation de modes de production d'électricité renouvelable pour les filières nécessitant de l'électricité. Une bonne prise en compte des aspects environnementaux nécessite également l'intégration d'activités de sensibilisation dans les programmes de cours (ex gestion des déchets).

D. VIH/SIDA

La prévention du VIH/SIDA doit être intégrée comme thème transversal. Les activités de prévention seront menées. En outre, l'intervention veillera à l'inscription de plages horaires destinées à ces activités de prévention dans les établissements appuyés. Enfin, l'intervention s'assurera que les responsables du lieu de formation et/ou d'apprentissage soient eux mêmes suffisamment sensibilisé(e)s et préviendra toute possibilité de discrimination des personnes affectées par le VIH/SIDA.

E. Droits des enfants

Cette intervention promeut le droit des enfants à une éducation / formation de qualité. Elle veillera à ce que les apprentissages et l'emploi ne nuisent pas à la santé et au développement des adolescents dans cette phase importante de leur vie. Il faut prévoir des mesures de protection adéquates. Pour cela, l'accompagnement de l'employeur par l'école ou le centre de formation est important. Des mécanismes de participation des apprenant(e)s et jeunes seront établis et améliorés pour rendre l'enseignement technique et la formation professionnelle plus orientés vers leurs besoins et aspirations et pour développer leurs capacités comme citoyens actifs et responsables. L'intervention veillera à ce que les groupes d'enfants/jeunes vulnérables aient accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle dans les établissements scolaires et centres appuyés. La définition des profils de recrutement pour l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle pourrait aider à mieux orienter les enfants et à veiller à l'accès des filles et des groupes vulnérables (en particulier les personnes en situation de handicap, les orphelins et enfants vulnérables, les enfants vivant dans la rue, etc.).

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

5. La relation entre l'intervention et le PRSP et les ODM

Le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

Le document stratégique similaire au *Poverty Reduction Strategy Paper* (PRSP) en RDC est le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRП). Le document actuellement en vigueur⁷ est celui de la deuxième génération (DSCRП II). Il couvre la période 2011-2015.

L'intervention s'aligne clairement sur le DSCRП II. Elle correspond à l'objectif « *Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle* » ; ce qui ressort du « *Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain* ». Les défis à relever dans le cadre de l'ETFP, cités dans le DSCRП II, sont « *(i) l'absence de curricula et de programmes pertinents ; (ii) l'inadéquation des filières de formation professionnelle avec les besoins de l'économie et aux réalités du marché de l'emploi ; (iii) la vétusté et l'inadéquation des équipements et matériel existants ; et (iv) le manque et/ou le vieillissement du personnel enseignant qualifié.* » De plus, et spécifiquement concernant les formations professionnelles, le DSCRП II fait allusion à la mauvaise réputation dans la société et au faible engouement pour la population qui estime que ce type d'enseignement ne recueillerait que les élèves ayant échoué dans les filières générale et technique, et qu'elle ne mène généralement pas à l'université ». Apporter des solutions à ces défis correspond aux priorités de cette intervention.

Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015, Province Orientale

Au niveau provincial, le DSCRП II se traduit et se précise dans un Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015.

S'agissant de formations professionnelles dont l'objectif est la découverte ou la création d'emplois par les jeunes, les éléments suivants du plan quinquennal paraissent pertinents. Les filières et stratégies choisies incluent presque tous les domaines économiques prioritaires comme l'agriculture, l'exploitation forestière, l'énergie et le tourisme, sauf le secteur minier, et sont alignées sur les priorités suivantes:

1. En matière de promotion de l'emploi (p. 73):

Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un emploi décent et productif en faisant des secteurs productifs des créateurs d'emplois. Pour y parvenir, le Gouvernement entend entre autres mener les actions d'accompagnement ci-après : (i) élaboration des programmes provinciaux de formation professionnelle ; (ii) appui aux institutions, aux centres étatiques et privés chargés de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté pour les rendre capables d'organiser des formations professionnelles des jeunes (partenaires sociaux et acteurs de la société civile); (iii) élargissement équitable des opportunités d'emplois et d'activités génératrices des revenus pour les pauvres; et (iv) renforcement des qualifications professionnelles des femmes et la promotion de l'emploi féminin (diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi, axe 7 : promouvoir l'emploi décent)

⁷ Adopté au Conseil des Ministres du 31/10/11.

2. En matière d'éducation (p. 74-76) :

2.1. D'une façon générale :

- améliorer l'accès, l'équité, la qualité de l'éducation ainsi que les conditions d'accueil à tous les niveaux;
- renforcer la qualité de l'enseignement reposant en grande partie sur la multiplication des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations continues, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des doubles vacations;
- renforcer le pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente et programmation de recrutement.

2.2. Spécifiquement pour l'éducation secondaire :

Le taux brut de participation (principalement celui des filles) devrait s'accroître d'ici 2015, de 18% à 23% grâce aux actions suivantes: (i) le maintien du taux de transition actuel entre le primaire et le premier cycle du secondaire de manière à ce que tous les enfants puissent atteindre huit années de scolarité; (ii) l'amélioration du système d'orientation scolaire de manière à déceler les potentialités individuelles susceptibles d'assurer plus tard leur plein épanouissement; (iii) la restauration progressive de 948 salles de classe, à raison de 27% l'an; (iv) l'accroissement de la taille des classes de 30 à 40 élèves par classe en vue de réduire graduellement le nombre d'écoles secondaires et dégager ainsi des moyens pour améliorer l'environnement physique des établissements; (v) la construction des infrastructures d'accueil des élèves; (vi) le développement de l'enseignement technique et professionnel afin de former les cadres moyens ; (vii) l'institutionnalisation/intégration des notions de lutte contre le VIH/SIDA et de SR/PF dans le cursus de formation ; (viii) la promotion de la sensibilisation sur la SR/PF et la prévention contre le VIH/SIDA dans l'enseignement secondaire.

2.3 Spécifiquement pour l'éducation non-formelle

L'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes non scolarisés en vue de leur insertion dans le circuit de production et la création des centres d'apprentissage et de formation professionnelle des femmes non scolarisées en vue de leur insertion dans le circuit de production seront des pistes d'intervention.

Pour le thème transversal de l'environnement et le changement climatique, nous notons l'intention de promouvoir des énergies renouvelables, notamment par l'installation des panneaux solaires (p.72)

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

L'intervention est étroitement liée à la Cible 1B: « Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif » du premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), c'est-à-dire « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ». La situation de pauvreté est réelle dans la Province Orientale où l'incidence de la pauvreté en 2005 était de 75,5%⁸.

⁸ Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 (p.12)

6. Synergies avec d'autres interventions, d'autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux, le programme de la Commission Européenne et l'agenda national pour l'harmonisation et l'alignement

6.1. Synergies et complémentarités avec les autres prestations financées par la Belgique

L'équipe de formulation devra concrètement identifier comment valoriser les expériences et leçons tirées des projets antérieurs (ex : utilisation des curricula existants au niveau des filières appuyées (VVOB) dans les établissements scolaires appuyés pertinents, modules de formation en entrepreneuriat du BIT, etc.) et identifier des actions concrètes de synergies et complémentarités avec les autres projets en cours comme les suivants :

- Synergies et complémentarités avec le programme Bourses

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013 signé par le gouvernement congolais et le gouvernement belge inclut aussi un programme bourses qui a pour objectif de renforcer les compétences et l'expertise des agents de développement dans les 3 secteurs prioritaires et les 6 régions ciblées par le PIC au bénéfice de leur institution et de la population. Au moins 50% des bourses devraient être réservées aux filles/femmes.

Ce nouveau programme bourses devrait commencer en 2013 et sera géré dans un cadre multi-annuel comme les autres programmes bilatéraux.

L'intervention qui fait l'objet de cette fiche d'identification aura aussi des moyens pour renforcer les capacités des agents qui travaillent dans les institutions partenaires ciblées. La complémentarité entre cette intervention et le nouveau programme bourses en préparation se base sur le principe que les mêmes bénéficiaires ne bénéficient pas deux fois de la même chose, c'est-à-dire du renforcement des capacités via les deux voies différentes.

Le nouveau programme bourses pourra contribuer en synergie au même objectif général de cette intervention en appuyant des bénéficiaires qui ne reçoivent pas d'appui de renforcement de capacités par cette intervention et en appuyant des études de longue durée (un ou deux ans) qui visent des objectifs au-delà de la durée de cette intervention.

- Synergies et complémentarités avec les autres nouvelles interventions bilatérales en appui à l'ETFP

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013 prévoit des programmes bilatéraux en appui à l'ETFP dans 4 régions. Les interventions au Katanga, au Kasai Oriental et en Equateur ont également déjà été identifiées. La mise en œuvre simultanée de ces programmes permettra de partager des leçons apprises et de bonnes pratiques au fur et à mesure qu'elles seront identifiées. Tout en tenant compte des différences importantes dans les contextes locaux concernés, il faudra définir des mécanismes concrets pour partager les informations et favoriser des économies d'échelles dans la formulation de ces 4 interventions.



- Synergies et complémentarités avec les autres nouvelles interventions bilatérales dans les secteurs de l'agriculture et du désenclavement rural

Les zones de concentration des trois secteurs prioritaires (agriculture, ETFP et désenclavement rural) se chevauchent au niveau de la Province Orientale. Ceci offre l'opportunité d'étudier le bénéfice des synergies éventuelles entre les interventions des différents secteurs.

Une synergie primordiale a déjà été identifiée entre les interventions en agriculture et en ETFP.

L'enseignement technique et la formation professionnelle agricole préparent les jeunes à contribuer à l'augmentation de la productivité de l'agriculture familiale.

L'accompagnement en formation technique des agriculteurs pourrait se faire à partir d'un ou de plusieurs "centres de ressources" où il y aurait également une place importante pour la formation professionnelle. Le centre pourrait offrir des modules de formation aux adultes (formation continue et ponctuelle, alphabétisation fonctionnelle), par exemple en gestion et en entrepreneuriat en complément des formations techniques pointues.

Via son lien avec les institutions de formation il pourrait également les encadrer (gestion), les appuyer (formation des formateurs ETFP, équipement des écoles et centres de formation) et promouvoir un lien direct entre les jeunes apprenants et le terrain ou la pratique. Dans ce sens le secteur ETFP peut contribuer à la meilleure gestion de l'exploitation agricole.

Les entrepreneurs du secteur agricole devraient être impliqués dans la définition ou la mise en œuvre des programmes de l'ETFP pour améliorer l'adéquation formation-emploi.

Un tel centre pourrait être cofinancé par les interventions en agriculture et ETFP, et institutionnellement cogéré par les divisions de l'EPSP, agriculture, jeunesse et affaires sociales, ainsi que par les bénéficiaires. Le centre serait implanté à un endroit facilement accessible et avoir des moyens de mobilité pour rencontrer les agriculteurs et les jeunes. Donc ce serait un centre multidisciplinaire (techniciens d'agriculture et formateurs) avec des possibilités de grande mobilité pour rencontrer les bénéficiaires dans leur environnement et avec une grande flexibilité dans l'offre pour répondre à la demande.

Des autres synergies sont relevées par rapport au secteur des pistes et bacs (désenclavement rural), qui peut être impliqué par exemple par la valorisation du centre multidisciplinaire en tant que centre de ressources pour la méthodologie et l'appui pédagogique à la formation de formateurs. Ce secteur contribue également à l'impact des autres interventions par l'amélioration de l'accès aux zones rurales et par l'entretien des infrastructures. Ceci rend les centres de ressources plus accessibles pour le secteur ETFP et favorise l'accès aux marchés et aux entrepôts et la commercialisation des produits agricoles. Il contribue aussi à la sensibilisation sur la prévention du VIH/SIDA.

L'importance d'une concertation intersectorielle a été soulignée. Il faut voir le rôle potentiel des CARG pour faciliter cette concertation d'une façon durable.

Il sera demandé aux missions de formulation d'étudier la pertinence et la faisabilité de cette synergie et éventuellement donner des pistes additionnelles. Il est clair qu'une bonne synergie entre les trois programmes peut contribuer à l'amélioration de l'accès et la qualité de l'ETFP, à une meilleure participation de la population dans l'amélioration des infrastructures et à l'augmentation des revenus de l'exploitation agricole.

- Synergies et complémentarités avec les autres programmes bilatéraux

Le programme d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (AETFP) en cours oriente son appui vers le niveau national (la Direction ETFP du MEPSP) et appuie un centre dans chacune des 30 divisions provinciales du pays. Le budget est de 6,4 millions d'euros pour la période de novembre 2009 à novembre 2013. Le programme vise plusieurs éléments comme par exemple : l'amélioration du contenu de l'ETFP dans les filières mécanique, construction et électricité et la génération des revenus par les écoles, qui font aussi l'objet de la présente intervention.

En Province Orientale, les filières commerciale, technique industrielle et coupe-couture (à l'ITC Matete, Lycée Technique Mapendano et ITI Chololo) sont appuyées par le programme AETFP en collaboration avec Action pour Développement d'Urgence (ADU) pour l'équipement et la construction d'un atelier et une salle de documentation. De 2005 à 2008, le projet AETP2 avait appuyé les filières de construction et mécanique-automobile à ITI Chololo.

Il importe de démontrer que la présente intervention tirera les leçons apprises des projets AETP I et II et du projet AETFP de la manière suivante :

- que les bénéficiaires principaux du projet ne seront plus les établissements d'enseignement mais les élèves issus des ateliers bénéficiant de l'appui belge (*Evaluation Finale AETP1, p. 7*) ;
- identifier dès le départ des indicateurs SMART sur le bénéfice apporté aux bénéficiaires finaux, les élèves et jeunes en formation. Les indicateurs revus dans le projet AETFP ne disaient rien sur la gestion des écoles, la présence de matières d'œuvre, les stages, l'insertion des lauréats. Les sources de vérification se limitaient aux informations internes au secteur éducation / EPSP. Il n'y avait pas d'appréciation au niveau local par les autres acteurs, ni les parents ni les élèves (*MTR du projet AETFP, pp 86-87*)
- que l'appui belge sera davantage focalisé sur les élèves désireux de pratiquer une profession dès l'obtention d'un diplôme A3 ou A2 au lieu de viser des études supérieures et donc accroître l'appui relatif à la filière A3 (*Evaluation Finale AETP1*) ;
- qu'on doit réaliser plus d'impact (60 écoles au total appuyées par les différentes phases d'appui belge à l'ETFP dans une période de 10 ans n'a touché qu'1% des écoles techniques du pays et ceci avec relativement peu d'impact documenté) ;
- qu'il y aura une stratégie qui tiendra compte de la problématique des appuis aux écoles difficilement accessibles ;



- qu'on prendra mieux en compte le contexte local et qu'on mènera un suivi de proximité plus rapproché pour éviter que l'appui donné n'atteigne pas de résultats concrets en termes d'apprentissage et de possibilités d'(auto)emploi ;
- que l'appui devra être davantage 'intégré' et ne sera plus trop partiel (ex. donner seulement de l'équipement) empêchant des résultats concrets à cause des autres manquements (manque de formation, manque d'électricité, mauvaise gestion de l'établissement, etc.).
- identifier et promouvoir activement les bonnes pratiques existantes (INPP, les Salésiens, l'une ou l'autre école technique, etc) et appuyer les acteurs à la dissémination de celles-ci et au coaching des collègues dans leur voisinage. (MTR AETFP, page 84)

De plus avec les **programmes d'Appui institutionnel au MEPSP (AEPSP) et AETFP**, des volets importants de type institutionnel et stratégique ont été entamés. Nous nous référons par exemple à la Convention de partenariat avec les employeurs et aux autres initiatives d'adéquation Formation-Emploi, aux différentes concertations dans le domaine (entre différents ministères, au sein de la Promo scolaire,...), à la réforme des curricula et à l'actualisation des approches pédagogiques, à l'enrichissement de la stratégie sectorielle et son opérationnalisation, à l'harmonisation des pratiques d'inspection et d'évaluation, à la production et à la distribution des manuels scolaires, ... La nouvelle intervention dans la Province Orientale devra s'inspirer de ces approches nationales stratégiques et institutionnelles. Elle devra également construire sur les premières expériences de terrain dans l'application de ces approches.

Le programme "PREPICO" appuie actuellement la Province Orientale dans le désenclavement rural. Ceci contribuera à rendre les écoles techniques et centres de formation à Kisangani plus accessibles aux jeunes, tout comme les autres établissements de formation dans la zone rurale du district de la Tshopo.

L'équipe de formulation pourra étudier les opportunités concrètes pour étendre au maximum l'impact de cette intervention sur les zones rurales aux alentours des centres urbanisés comme Kisangani.

- Synergies et complémentarités avec les programmes des autres acteurs belges (comme VVOB, APEFE)

VLIR a commencé un partenariat institutionnel de long terme (2010-2021) avec l'Université de Kisangani. A part d'un appui général pour renforcer les capacités institutionnel de l'université, cela inclut les deux programmes de coopération suivants:

1. « Contribution de l'agriculture durable à la sécurité alimentaire dans le bassin nord-est du Congo » pour renforcer la capacité académique de la Faculté des Sciences et la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Kisangani (UNIKIS) dans les domaines de la fertilité du sol, de la phytotechnie, des ressources génétiques, de la sélection des cultures vivrières et la protection des plantes par une recherche approfondie dans ces domaines. Le projet va aussi contribuer à l'augmentation de la production agricole durable par: (1) améliorer la fertilité du sol; (2) améliorer les pratiques agricoles; (3) utiliser des variétés adaptées; (4) développer l'expertise dans le domaine de la protection des plantes.

2. « Apport de la biodiversité à la formation et la sécurité alimentaire dans le Bassin Nord-Est du Congo » pour renforcer la capacité opérationnelle de l'UNIKIS en recherche scientifique fondamentale pour la gestion rationnelle et durable des ressources de la biodiversité. L'objectif de développement est la revalorisation des ressources forestières au profit des communautés riveraines. Il est question d'élucider le rôle des algues dans la production piscicole, la domestication de quelques champignons comestibles, etc. Etant donné la pression sur ces ressources par la déforestation et autres causes, il sera question d'outiller davantage la recherche ainsi que les structures étatiques chargées de la gestion forestière et de la vulgarisation, les ONG's de développement ainsi que les organisations de petits producteurs pour s'approprier les résultats de ce projet en vue de leur bien-être.

Il serait intéressant d'apprécier pendant la formulation dans quel mesure ces programmes peuvent alimenter le contenu des formations techniques appuyées par le présent programme bilatéral.

VVOB n'a pas d'actions en Province Orientale, mais a appuyé le développement des programmes référentiels pour les 6 filières agricoles. La mise en œuvre de ces programmes sera appuyée par la présente intervention.

L'APEFE en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) appuie le centre de formation Mangobo I à Kisangani (2011-2013) avec la réhabilitation des infrastructures, l'appui en matériels, le renforcement des capacités et l'octroi des kits pour l'insertion professionnelle. De plus, dans le cadre du Programme d'appui à la formation professionnelle non formelle les contenus et les méthodes d'enseignement-apprentissage centrés sur l'apprenant sont appliqués et des mesures d'insertion socioprofessionnelle des apprenants sont développées. L'APEFE est également active à travers ce programme, dans les réformes curriculaires selon l'approche par compétences et l'appui à l'inspection nationale en charge de la formation professionnelle non formelle.

Handicap International travaille sur l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'éducation. Une collaboration (partage des manuels, études, bonnes pratiques, etc.) peut permettre à la présente intervention d'assurer l'accès des groupes vulnérables à l'ETFP.

6.2. Synergies et complémentarités avec les prestations des autres bailleurs

Il existe un nombre limité de bailleurs actifs dans l'ETFP et/ou de l'emploi et/ou de l'éducation dans la Province Orientale. L'équipe de formulation devra les rencontrer afin de tirer les leçons de leurs expériences et d'identifier concrètement les synergies et complémentarités entre la présente intervention et celles des autres bailleurs (utilisation de leurs résultats, mise en commun de moyens spécifiques, complémentarités, etc.), en particulier concernant l'appui à la *gouvernance* de l'ETFP/Emploi afin que la cohérence des divers appuis soit de mise.

- UNICEF

Dans la Province Orientale, UNICEF appuie les écoles primaires. Leurs enseignants (écoles ciblées) sont formés sur le module genre, équité et VIH. Au niveau des écoles secondaires, l'appui consiste à renforcer les capacités des enseignants qui dispensent les branches d'accueil dans les classes des premières et deuxièmes années secondaires et les élèves sur les modules de prévention du VIH et autres problèmes liés à la santé de la reproduction et l'éducation à la paix et citoyenneté à travers les compétences de vie courante. Il y a ici une opportunité de synergie pour intégrer l'éducation à la vie dans l'enseignement technique et la formation professionnelle comme souhaité par les bénéficiaires (voir p. 7).

UNICEF appuie actuellement aussi une enquête sur la situation des enfants et des adolescents en dehors de l'école (EADE). Les résultats de cette enquête seront sûrement très utiles pour définir les stratégies spécifiques permettant d'obtenir un meilleur taux d'apprenant(e)s en ETFP qui terminent leur formation.

- Banque Africaine au Développement (BAD)

La BAD est dans la phase initiale de l'identification d'un programme d'envergure nationale orienté vers la promotion d'emplois (USD 39 millions pour 5 ans). Ce programme sera aussi en appui à l'ETFP et à la promotion de l'entrepreneuriat. Il y a ici une bonne opportunité de division de travail (le programme de la BAD est plutôt orienté vers le renforcement du secteur d'Emploi) et de complémentarité (la BAD pourrait appuyer la micro-finance pour les jeunes entrepreneurs). Ceci doit être approfondi en concertation avec la BAD pendant la formulation.

- Banque Mondiale

A travers son programme PURUS, la Banque Mondiale a financé les frais de fonctionnement de toutes les écoles primaires et secondaires mécanisées du Ministère national de l'EPSP par le biais du SECOPE dans la période de 2006 à 2011. Le but était d'alléger la charge des parents face à la prise en charge de la scolarité de leurs enfants dans le cadre du fonctionnement des écoles. Un programme PURUS additionnel est prévu pour les écoles secondaires en 2012. Il s'agit d'un financement unique qui permettra aux écoles de l'enseignement technique et de la formation professionnelle d'acheter certains des outils spécifiques qui sont précisés pour chaque filière⁹. Le montant varie entre USD 1800 \$ et USD 2600 \$ selon le nombre de classes pour chaque cycle (eg. le cycle court et le cycle long) qui est organisé à l'école.

La Banque Mondiale est aussi l'agence de supervision du groupe des bailleurs de fonds pour la requête auprès du Partenariat Mondial pour l'Education (ancien *Fast Track Initiative*). Cette requête qui sera introduite en 2012 inclura aussi des actions qui visent à renforcer la gouvernance du secteur de l'éducation. Ces actions auront aussi un impact important sur la gouvernance de l'ETFP au niveau provincial et il est important de clairement définir les synergies et complémentarités potentielles lors de la formulation et d'adopter une approche commune dans le renforcement de la gouvernance.

⁹ La liste se trouve dans le manuel des procédures du programme à l'attention du SECOPE et des écoles publiques.

- Commission Européenne

Dans le cadre du Programme Indicatif National (PIN) du 10ème Fonds Européen de Développement, 584 millions d'euros sont alloués à la RDC pour la période 2009-2013. Trois domaines de concentration sont retenus par le PIN 10°FED de la RDC: les infrastructures (50%), la gouvernance (25%) et la santé (10%). Le fait que ce programme n'inclut pas le secteur éducation limite les synergies potentielles, mais fait preuve d'une bonne division de travail, ce qui correspond aux principes du Code de Conduite européen. Ceci dit, le programme européen pour renforcer la gouvernance (ex. appui à la modernisation des finances publiques et appui au démarrage de la décentralisation) peut contribuer aux priorités de la Coopération belge en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance de l'ETFP.

- L'ONG **Ecoboyoma** donne un appui en terme d'énergie solaire à l'ITI Chololo à Kisangani. A travers des bourses, les élèves, surtout filles, apprennent à maintenir les infrastructures de l'énergie solaire.

- L'ONG **Caritas** a réhabilité une école technique à Angasede (filières agricole générale et agroforesterie).

- L'ONG **Océan** a construit une école technique à Bafwasende (filières maçonnerie et menuiserie, coupe-couture et techniques sociales).

6.3. L'agenda national pour l'harmonisation et l'alignement

L'Agenda de Kinshasa (2009) a mené au développement des stratégies sectorielles pour que le Gouvernement puisse affirmer son leadership dans l'orientation de l'aide. Pour le secteur éducation, il n'y a pas encore de Stratégie globale mais il existe une *Stratégie de Développement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2010/11 – 2015/16*. Sous l'Objectif stratégique 2: « Améliorer la qualité et la pertinence », cette stratégie prévoit le Programme 2.5 pour renforcer l'enseignement technique et professionnel. La stratégie s'est concrétisée dans le développement d'un plan d'action, le *Plan Intérimaire de l'Education (PIE)* qui mentionne l'objectif de ce Programme 2.5 de la façon suivante : « Assurer aux jeunes (filles et garçons) un accès équitable à un ETFP formel de qualité, qui offre de bonnes perspectives d'emploi ou d'auto-emploi. »

L'intervention identifiée dans la Province Orientale s'aligne donc clairement sur cet objectif et sur plusieurs de ses stratégies de mise en œuvre élaborées dans le PIE. La présente intervention est cependant plus large puisqu'elle concerne également le secteur non-formel (qui ne relève pas du Ministère de l'EPSP mais d'autres Ministères).

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a adopté la Politique Nationale de la Jeunesse. Parmi les objectifs spécifiques des cette Politique nous lisons à la page 44 : « Promouvoir la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes » et « Impliquer la jeunesse dans la production agricole pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ». La présente intervention s'inscrit clairement dans ces objectifs.

L'Agenda de Kinshasa met aussi l'accent sur l'importance de la décentralisation. Cette intervention appuie ce principe en orientant l'appui de la Coopération belge directement vers le niveau provincial, en tenant pleinement informé le niveau central. L'intervention contribuera au renforcement des capacités du Gouvernement au niveau provincial et local. Cette intervention respecte aussi le principe de la concentration de l'aide.

7. La contribution belge maximale et la durée indicative de l'intervention

La contribution belge sera de 10 millions d'euros. La durée indicative de l'intervention est de 5 ans.

La contribution sera utilisée pour couvrir les frais d'investissement et de développement nécessaires de type '*hard*' (réhabilitation des infrastructures scolaires, achat de l'équipement pertinent, etc.) mais aussi pour couvrir les frais d'appui de type '*soft*' (accompagnement et suivi sur le terrain, formation de formateurs, renforcement de capacités, application des référentiels existants, élaboration de nouveaux, mise en place et amélioration des systèmes de gestion de l'ETFP, etc.).

Lors de l'exécution de l'intervention, tous les frais de fonctionnement (salaires des enseignants, des gestionnaires d'éducation, des inspecteurs, l'entretien des bâtiments scolaires, les frais d'eau/électricité/communication, etc.) sont et resteront à charge du gouvernement congolais afin d'en garantir la durabilité.

La contribution nationale du niveau central sera calculée pendant la formulation sur base des lignes budgétaires spécifiques qui correspondent avec les principes assurant la durabilité financière comme mentionné ci-dessous.

Le Gouvernement provincial de la province Orientale ne fait pas de distinction dans son budget entre l'enseignement général et l'ETFP. Les activités de réhabilitation de 2 écoles secondaires dans chaque territoire avec équipement en bancs pupitres, des missions de supervision, le renforcement des capacités des enseignants, des inspecteurs et des comités scolaires de parents et l'appui à l'inspection avec des motos et divers équipements de bureau sont prévus dans le PAP. Le budget nécessaire pour promouvoir l'accès à l'éducation formelle au professionnel et pour donner des cours d'éducation à la vie n'est pas encore disponible.

Le Gouvernement provincial de la province Orientale et le Gouvernement national de la RDC s'engagent à travailler à l'amélioration de cette situation économique et budgétaire de la Province Orientale pour qu'ils puissent assumer la responsabilité pour la durabilité de cette intervention en faveur de l'ETFP.

Les parents contribuent également aux frais scolaires. Ce montant varie d'une école à l'autre mais il est en moyenne d'environ USD 110\$ par an et par élève (moins élevé en

milieu rural). La communauté donne aussi souvent un apport en main-d'œuvre pour les travaux de construction.

A part des contributions financières, les pouvoirs publics (locaux et nationaux) appuieront la création, soutenus par un renforcement de capacités approprié, d'un climat d'affaires et de commerce serein. Ceci permettra aux micro et petites entreprises de se développer et d'augmenter la création d'emplois – deux aspects qui sont indispensables pour le succès de cette intervention.

8. Les mesures pour assurer la durabilité après la clôture de l'intervention (mesures institutionnelles, ressources humaines et financement local)

8.1. Mesures institutionnelles

Ces mesures concernent principalement la nécessité d'avoir une bonne coordination sous le leadership des acteurs nationaux. Pour cette intervention, il s'agit surtout de renforcer le leadership provincial et local. Ces mesures ont été décrites ci-haut dans la partie consacrée à la bonne gouvernance.

8.2. Durabilité des ressources humaines

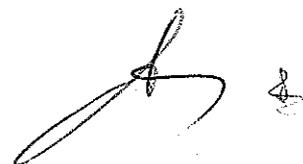
Le gouvernement congolais met en œuvre plusieurs politiques nationales pour renforcer la fonction des enseignants et des gestionnaires publics. Ceci inclut la mise en place d'un statut social d'enseignant (prime de technicité prévue, allocations familiales, ...), la mécanisation progressive des enseignants, etc.

Au niveau provincial et local, cette intervention peut aider les partenaires à mettre en place des mesures pour valoriser la fonction de l'enseignant (cantine, transport, etc.), stimuler la création de coopératives mutuelles, renforcer la capacité des établissements scolaires et centres pour générer des financements complémentaires, mettre en œuvre le recyclage et la formation continue des enseignants, etc. La création des comités de suivi locaux peut être stimulée pour veiller à la sensibilisation et à la motivation du personnel de l'ETFP.

8.3. Durabilité des ressources financières

L'Etat congolais prend en charge le paiement des salaires des enseignants et gestionnaires publics, les frais de fonctionnement (fournitures scolaires, sécurité, etc.), la réhabilitation de certains établissements scolaires et centres de formation, le suivi et le contrôle par les inspecteurs, le développement des programmes référentialisés, etc.

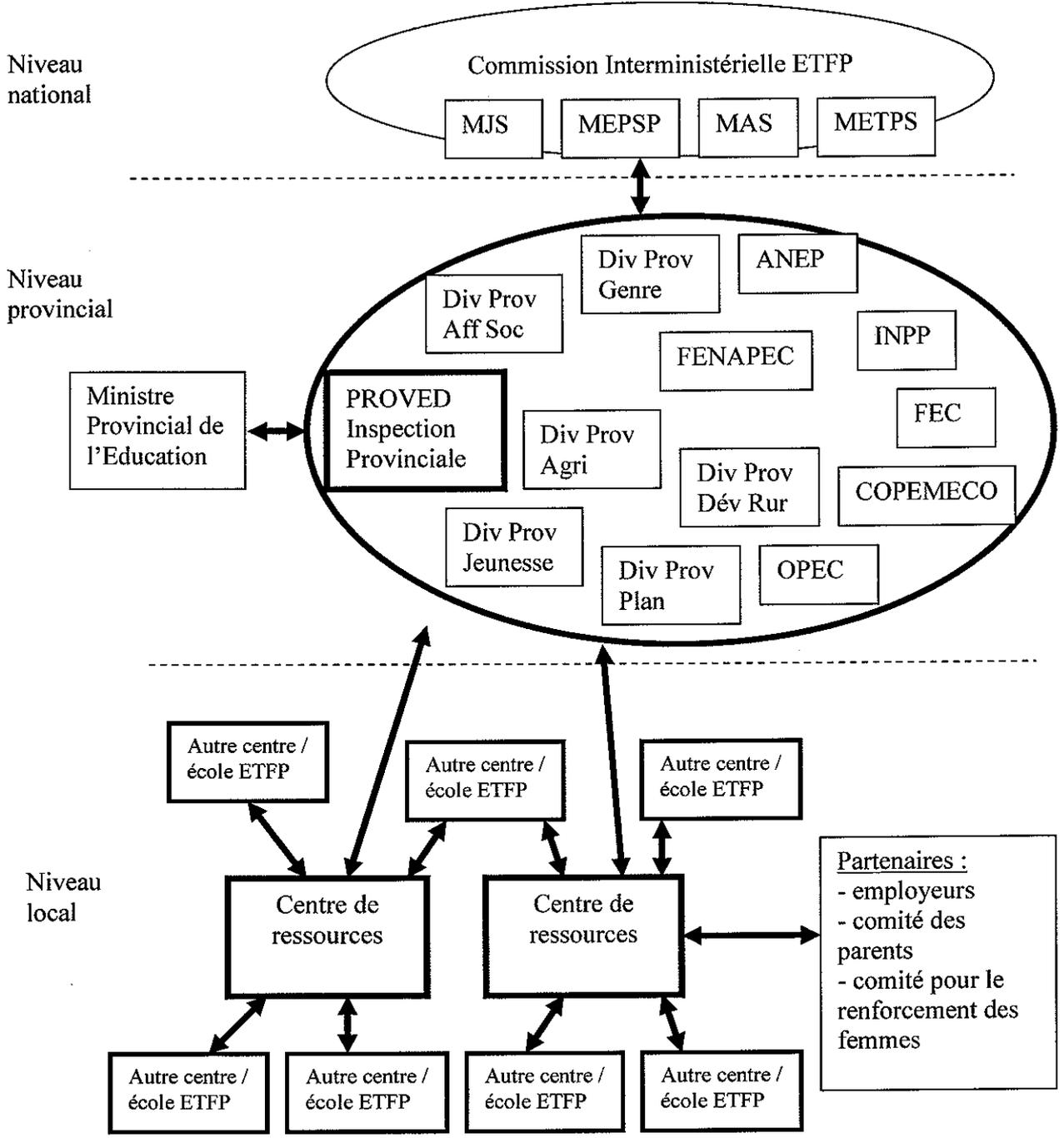
Aux niveaux provincial et local, cette intervention peut appuyer les établissements scolaires et centres à augmenter le financement complémentaire à travers des activités productives, la procuration de services payants (ex. photocopies, impression de documents, formations pour les adultes, location de salles et matériels scolaires), la



mobilisation des dons locaux (provenant par exemple du secteur privé, des fondations et des individus), de bourses des associations des anciens finalistes, etc. Il est important de veiller à ce que ces activités ne compromettent pas la mission principale des établissements scolaires et centres comme lieux d'apprentissage pour les jeunes et qu'elles ne constituent pas une forme de concurrence déloyale vis-à-vis des activités professionnelles des sortants.

Il faudra également établir des systèmes d'amortissement pour l'équipement et les machines par la mise sur pied de mécanismes pour réutiliser dans le futur les investissements obtenus.





Note explicative :
 L'appui de l'intervention sera orienté vers les institutions (PROVED, IPP, Centres de ressources, Centres /écoles ETPF) et les espaces de coordination provinciale entourées par une ligne grasse. Les interactions avec les autres institutions et acteurs (flèches grasses) seront aussi appuyées.

[Handwritten signatures and marks]

C. Description du concept de Centre de ressources

Les leçons apprises des autres interventions CTB dans le cadre de l'ETFP, ainsi que certains soucis d'efficience et de meilleure gestion ont donné lieu à une actualisation de la réflexion autour de la mutualisation des investissements en ETFP.

En effet, antérieurement, les écoles individuellement appuyées ont connu des problèmes majeurs dans la bonne gestion matérielle et pédagogique de l'équipement qui leur avait été fourni. De plus, il y a actuellement un souci d'atteindre un plus grand nombre d'écoles, ainsi que de centres de formation qui ne dépendent pas de l'EPSP, comme les centres actuellement appuyés par les Ministères de la Jeunesse ou des Affaires sociales.

Dans le Programme Intérimaire Education (PIE 2012-2014), on préconise l'installation d'« Ecoles de référence » pour l'ETFP (60 pour tout le pays, soit deux par division provinciale). Elles seront fortement appuyées afin de jouer un rôle phare dans la région, en privilégiant des filières en adéquation avec les potentialités de l'environnement socio-économique.

Sur le terrain dans la province Orientale (ITI Chololo, Lycée technique Mapendando) on constate aussi que certaines écoles expérimentent déjà l'accueil, dans leurs ateliers, d'élèves provenant d'autres écoles pour les cours de pratique.

Ainsi, l'idée d'instaurer des « Centres de ressources » a germé. Il s'agit d'instaurer des Centres de compétences dans une ou plusieurs filières, physiquement liés à une école existante mais gérés par un comité de gestion comprenant les représentants des autres écoles et centres de formation environnants (dont les parents et les apprenants) qui bénéficient d'un de ces centres ou tout autre utilisateur, comme les entreprises. Cette structure serait attachée à une sous-division éducationnelle. Elle disposerait d'un matériel didactique approprié et pointu, si cela s'avère pertinent, dans un certain nombre de filières ciblées. Il y aurait des techniciens-formateurs qui appuieraient les professeurs de pratique des écoles utilisatrices dans la bonne gestion technique et pédagogique de l'équipement didactique. Il y aurait aussi des spécialistes dans la création et le développement des micro et petites entreprises pour accompagner les écoles et centres de formation dans l'intégration de ce thème transversal dans les filières et pour accompagner les sortant(e)s dans la création de leur propre entreprise.

La formulation devrait donner plus d'éléments pour identifier le format le plus approprié par zone ciblée et par filière (par exemple on pourrait imaginer des unités mobiles pour étendre davantage les services).

En dehors de son rôle fondamental d'offrir l'opportunité aux différents groupes cibles de maîtriser les outils de travail d'un métier et de se l'approprier en cas d'innovations technologiques, le centre pourrait jouer un rôle complémentaire de facilitation pour d'autres aspects :

- servir de point central de distribution et d'achat des ressources didactiques (supports pédagogiques, équipement didactique, matières premières pour la pratique,...) ;
- offrir un espace pour la bibliothèque, la documentation de référence, l'Internet etc. ;
- accueillir le jury d'Examen d'Etat et des cycles courts ou organiser toute autre forme de certification ;
- faire office de salle de conférence ;
- organiser et asseoir la collaboration entre les acteurs de l'ETFP et les entreprises environnantes ;
- appuyer les écoles pour un financement complémentaire et les inciter à la bonne gestion ;
- promouvoir l'entrepreneuriat et les systèmes d'alternance/stages.

Dans un souci de pérennité, le personnel aurait, dès le début, le statut de mécanisé-payé par l'EPSP, et recevrait une prime de technicité. Un système de financement complémentaire devrait également s'installer à terme ; des mesures de soutien à la mise en place progressive de ce système doivent être prévues dans les activités de l'intervention.

L'installation de ces centres aurait une implication pour l'organisation de l'appui belge au système ETFP. Au cœur de l'appui, il y aurait des écoles phares avec un centre de Compétence et un appui intégré (équipement pertinent pour les filières appuyées, gestion pédagogique et administrative). Sur un deuxième plan, il y aurait un appui plus large aux centres utilisateurs (équipement de base, appui complémentaire à la gestion pédagogique et administrative).

Les critères pour les écoles phares à identifier seraient les suivants¹⁰ :

- se trouver au cœur des activités professionnelles liées aux options ciblées et être accessibles ;
- présenter des conditions matérielles préalables (électricité, eau, sécurité,...) ;
- présenter les éléments de bonne gestion (comptabilité, frais scolaires, comité de gestion, comité de parents, pas de problème foncier, gestion du personnel (mécanisé, agrément,...) ;
- présenter les éléments d'une gestion pédagogique saine: cellules de base, unité pédagogique, lien avec le monde de l'emploi) ;
- présenter de bons résultats aux Jurys et à l'EXETAT.

Une commission pourrait être créée pour apprécier ces critères et évaluer la faisabilité de créer un centre de ressources. La création d'un centre de ressources doit être établie dans un acte juridique.

Le concept de « centre de ressources » doit être davantage développé par les autorités nationales et provinciales pour garantir la base politique et juridique nécessaire. La

¹⁰ Ces critères sont des souhaits et peuvent être assouplis suivant les cas.

présente intervention donne une opportunité d'établir un modèle au Kasai Oriental qui pourrait servir comme exemple pour les autres régions du pays.

D. Description des missions et fonctions au niveau déconcentré et décentralisé¹¹

1° Le Ministre provincial ayant en charge l'EPSP

L'existence d'un Ministère au niveau Provincial, ayant en charge l'EPSP, tire sa légitimité de la Constitution de la République (art. 204).

a) Mission

Le Ministre provincial chargé de l'EPSP a pour mission :

- de mener à bien la politique de l'EPSP et
- de faire le suivi de toutes les activités du Ministère dans sa province.

b) Fonctions

Les principales fonctions dévolues au Ministre Provincial ayant en charge l'Education sont :

- Relever le niveau du système éducatif suivant le programme d'action ;
- Renforcer les capacités des cadres;
- Réhabiliter les infrastructures, équiper en fournitures, bancs - pupitres, matériels scolaires ;
- Alléger la tâche (contribution) des parents de manière progressive vers la gratuité de l'enseignement.

2° Le Chef de Division Provinciale de l'EPSP (PROVED)

a) Missions

- Coordonner les activités administratives, pédagogiques et financières de toute la province éducationnelle ;
- Eduquer, instruire et former l'élite intellectuelle de demain.

b) Fonctions

- Gérer l'enseignement sur tous les points : gestion administrative, pédagogique et financière ;
- Mettre en application les instructions de la politique éducationnelle provenant de la hiérarchie centrale et provinciale ;
- Examiner en dernier ressort, entériner les projets des bureaux des sous-divisions et les soumettre à l'approbation de l'autorité provinciale ;
- Effectuer des missions officielles d'inspection dans les sous-divisions et réseaux d'enseignement ;
- Apprêter un condensé de rapports sur les sous-divisions et les réseaux d'enseignement ;
- Etablir les mémos à transmettre à l'autorité sur la situation de l'EPSP en province ;

¹¹ Source : Diagnostic Organisationnel de l'EPSP, 2009. Document de l'EPSP, appuyé par BM et CTB/A-EPSP

- Elaborer des rapports administratifs ;
- Mener des enquêtes ;
- Réaliser des rapports annuels et circonstanciés ;
- Préparer des audits internes.

*** Le Chef de bureau de la planification et des statistiques scolaires**

a) Mission

- Doter la division des statistiques scolaires fiables.

b) Fonctions

- Collecter les statistiques scolaires et les traiter ;
- Elaborer la carte scolaire.

*** Le Chef de bureau des Services généraux**

a) Mission

- Assurer la gestion des ressources humaines et du patrimoine de la Division.

b) Fonctions

- Superviser les activités de son bureau ;
- Gérer le personnel ;
- Gérer le patrimoine de la Division ;
- Assurer le contrôle de la consommation des fournitures de bureau.

*** Le Chef de bureau ETFP**

a) Mission

Aider le Chef de Division dans la coordination et dans l'exécution des activités en rapport avec le fonctionnement des écoles techniques et professionnelles de la juridiction.

b) Fonctions

- récolter les données statistiques des enseignants, élèves, infrastructures scolaires et équipements de l'ETFP (actualisation du répertoire) ;
- organiser des activités de sensibilisation sur l'importance de l'Enseignement technique, la promotion du genre, du VIH/SIDA et des personnes vulnérables ;
- participer à toutes les rencontres sur l'ETFP notamment : la promotion scolaire (agrément, scission, transfert des écoles), comité provincial, ...
- assurer le suivi de l'application des instructions ministérielles et provinciales en matière de l'ETFP et des activités relatives à la mise en œuvre des Unités Formation/Emploi, de nouveaux référentiels et de la convention de partenariat avec les entreprises publiques et privées ;

3° L'Inspecteur Principal Provincial

a) Mission

- Contrôler le système éducatif;
- Former le personnel enseignant et
- Evaluer les acquis chez l'enseigné.

b) Fonctions

En tant que responsable de l'inspection en province, l'IPP a pour fonctions :

- Encadrer les inspecteurs;
- Coordonner les efforts vers les objectifs de l'enseignement ;
- Centraliser les rapports d'inspection et les traiter ;
- Assurer la gestion administrative et financière de l'inspection provinciale.

*** Les Inspecteurs Principaux Provinciaux Adjointes**

a) Mission

Assister l'Inspecteur Principal Provincial dans la réalisation de sa mission

b) Fonctions

- Assurer le contrôle administratif, pédagogique et financier des pools d'inspection ;
- Faire les rapports d'inspection ;
- Traiter les rapports d'inspection émanant des pools d'inspection.

*** L'Inspecteur Chef de pool**

a) Mission

- Coordonner les activités pédagogiques et administratives de tous les inspecteurs itinérants du primaire ou du secondaire selon le cas.

b) Fonctions

- Exploiter les rapports des inspecteurs itinérants ;
- Gérer les finances du pool ;
- Coordonner les activités de formation.

*** L'Inspecteur itinérant**

a) Mission

- Contrôler, former et évaluer le système scolaire.

b) Fonctions

- Effectuer des visites des classes et des écoles pour le contrôle pédagogique, administratif et financier;
- Encadrer et former les enseignants ;
- Encadrer les élèves ;
- Elaborer les tests d'examens d'Etat.



4° Le Directeur Provincial du SECOPE

Le SECOPE est un service spécialisé créé par l'Arrêté Ministériel n° 121 du 24/09/1985, modifié et complété par l'Arrêté Ministériel n° MINEPSP/CABMIN/001/00085/92 du 30/01/1992.

a) Mission

- Maîtriser les effectifs du personnel enseignant et administratif des écoles ;
- Contrôler la paie des enseignants ;
- Assurer la paie du personnel enseignant et administratif de l'EPSP.

b) Fonctions

- Clarifier la situation quantitative de l'Enseignement Primaire et Secondaire tant au point de vue du nombre des écoles, de leurs structures, des options, des infrastructures, des élèves que du personnel enseignant et administratif y œuvrant ;
- Participer au paiement des effectifs du Ministère de l'EPSP ;
- Mettre en place les structures administratives en province pour exploiter les résultats et pour en assurer le suivi.
- Mettre les documents administratifs et les archives des Divisions et Sous Divisions de l'Enseignement Primaire et Secondaire en ordre suivant un système unique pour tout le pays ;
- Inventorier l'équipement des établissements scolaires et plus spécialement celui des écoles d'enseignement technique ;
- Publier les travaux de contrôle et rédiger les répertoires des écoles publiques;
- Établir progressivement un dossier complet par école et par enseignant ;
- Fournir l'information de base au Service de l'Informatique du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.
- Indiquer, chaque année, à l'intention du secrétariat général de l'EPSP et du service du Ministère ayant l'administration du personnel dans ses attributions, la liste du personnel des écoles devant aller à la retraite, une année avant l'échéance pour les intéressés.
- Servir de conseil auprès des responsables des établissements scolaires pour une gestion saine des finances scolaires générées par les frais scolaires, les activités d'autofinancement et autres subventions.
- Etablir et communiquer à la hiérarchie et à la fin de chaque exercice scolaire, un rapport détaillé sur la gestion du personnel enseignant par le gestionnaire de chaque école ; la gestion administrative, le maniement des salaires, etc.

*** L'Assistant provincial du SECOPE**

a) Mission

- Contrôler et assurer le suivi de la paie des enseignants

b) Fonctions

- Maîtriser les effectifs des élèves, du personnel administratif et enseignant de l'EPSP ;



D

- Examiner les titres scolaires et académiques ;
- Contrôler la paie et en assurer le suivi ;
- Apprécier la viabilité des écoles et la présence physique des enseignants ;
- Faire mécaniser les nouvelles écoles et unités.

*** Le chef d'Antenne du SECOPE**

- a) Missions
 - Contrôler, former et évaluer les systèmes de paie des agents administratifs et des enseignants des écoles de l'Antenne.
- b) Fonctions
 - Superviser la paie des enseignants et des agents administratifs des écoles ;
 - Assurer le contrôle physique des enseignants ;
 - Maîtriser les effectifs des élèves et des enseignants de l'Antenne.

5° Le Chef de la Sous- Division provinciale (SOUS PROVED)

- a) Mission
 - Coordonner les activités du Ministère de l'EPSP au niveau de la Sous Division.
- b) Fonctions
 - Représenter le Ministère de tutelle au niveau de sa juridiction ;
 - Assurer l'encadrement pédagogique des enseignants ;
 - Veiller au bon fonctionnement des écoles ;
 - Gérer directement les écoles non conventionnées ;
 - Superviser les écoles de tous les réseaux ;
 - Assurer l'exécution et le suivi des décisions émanant de la hiérarchie ;
 - Contrôler la gestion et le fonctionnement des écoles privées agréées.

6° Le Coordinateur provincial des écoles conventionnées

- a) Missions
 - Coordonner les activités administratives, pédagogiques, financières et socioculturelles du réseau en province ecclésiastique ;
 - Promouvoir et superviser les écoles conventionnées de la province comme représentant de l'Eglise auprès des autorités politico- administratives ;
 - Gérer et améliorer la qualité de l'enseignement dans son réseau.
- b) Fonctions
 - Représenter l'Eglise auprès des autorités politico-administratives ;
 - Contrôler et coordonner le fonctionnement de l'enseignement dans son réseau.

*** Le Coordinateur diocésain ou communautaire**

- a) Mission
 - Gérer les écoles sur base de la convention signée entre l'Etat et les Eglises.
- b) Fonctions



D

S

- Superviser toutes les activités scolaires du diocèse ou de la communauté sur les plans administratif, pédagogique, financier et catéchétique ;
- Affecter et proposer la désignation des chefs d'établissements et les sanctions appropriées.

7° Le Chef d'établissement scolaire

a) Mission

- Gérer l'école et veiller au bon déroulement des enseignements.

b) Fonctions

- Superviser les activités pédagogiques, administratives, financières, éducatives et morales de l'école ;
- Assurer la gestion administrative et financière de l'école.



E. Identification des leçons apprises en termes d'ETFP (accès, qualité, adéquation formation-emploi, genre) à Kisangani et dans le district de la Tshopo

Pendant l'atelier les participants ont travaillé sur la question suivante :

Il existe plusieurs expériences dans l'offre de l'ETFP à Kisangani et dans le district de la Tshopo. Il est important d'identifier les leçons apprises de ces expériences pour éviter de devoir réinventer les bonnes pratiques ou de faire les mêmes erreurs que dans le passé.

Répondez aux questions suivantes :

A. Quelles sont les bonnes pratiques qui ont permis d'améliorer l'accès, la qualité, l'adéquation formation-emploi et la participation des filles à l'ETFP à Kisangani et dans le district de la Tshopo ?

B. Quelles sont les interventions, pratiques, modèles d'appui qui n'ont pas réussi à améliorer l'accès, la qualité, l'adéquation formation-emploi et la participation des filles dans l'ETFP à Kisangani et dans le district de la Tshopo? Analysez brièvement quelles sont les causes de cet échec ?

Le résultat de ce travail est le suivant :

Bonnes pratiques

En termes d'accès

- Sensibilisation à « l'inscription de tous les enfants à l'école »
- Prise en compte du genre
- Réhabilitation des infrastructures et équipement en mobilier, avec des laboratoires et ateliers équipés
- Organisation des journées « portes ouvertes » (exposition des travaux faits par les élèves) pour attirer les élèves et surtout les filles
- Subsidés par le gouvernement
- Encadrement moral des enseignants

En termes de qualité

- Equipement en matériels et manuels scolaires (parfois donnés par des partenaires)
- Renforcement des capacités des enseignants à travers la formation des formateurs
- Motiver les enseignants
- Actions d'autofinancement (pour améliorer la situation des matériels à l'école)

En termes de l'adéquation formation -emploi

- Organisation des stages professionnels (lien écoles – entreprises, mise en œuvre de la convention de partenariat)
- Pratiques professionnelles
- Création des unités formation – professionnelle (UFE)
- Octroi d'un kit de sortie à la fin du cycle

En termes de la participation des filles

- Bourses d'études (prises en charge des frais scolaires des filles dans certaines écoles techniques – ex. l'électricité à l'ITI Chololo)
- La transformation des écoles homogènes en écoles mixtes (écoles pas seulement pour les garçons)
- Présence des encadreuses
- Des toilettes séparées (importantes pour la rétention des filles)

Il a été noté que la bonne qualité de l'enseignement attire aussi les élèves et surtout les filles

Problèmes – leçons apprises

En termes d'accès

- La prise en charge des frais de fonctionnement par les parents (l'enseignement technique coûte plus cher) ;
- Manque d'intérêt par les parents et par les élèves ;
- Manque de planification dans l'implantation des écoles et des filières techniques et manque d'internats (parfois la distance pour aller à l'école est très longue) ;
- Faibles interventions de la part du gouvernement et des partenaires extérieurs ;
- Budget insignifiant (minime) alloué à l'ETFP ;
- Mépris de la société à l'égard de l'ETFP.

En termes de qualité

- insuffisance des inspecteurs de l'ETFP.

En termes d'adéquation formation -emploi

- Faible fonctionnement des UFE, des cellules de base et des unités pédagogiques ;
- non implication des autorités locales dans le fonctionnement des UFE en collaboration avec les entreprises locales.

En termes de participation des filles

- Mariages précoces ;
- Manque de moyens des parents (ils favorisent alors les garçons).

Handwritten signature and initials, possibly 'A e D', located at the bottom right of the page.

F. Les besoins d'appuis

Pendant l'atelier les participants ont travaillé sur la question suivante :

Il s'agit d'identifier l'appui nécessaire que la Coopération belge doit donner à Kisangani et dans le district de Tshopo pour améliorer l'accès, la qualité, l'adéquation formation-emploi et la participation des filles dans l'ETFP. Cet appui externe ne devrait pas servir pour remplacer des ressources qui sont déjà financées ou mises à disposition par l'Etat congolais (niveau national et provincial) par d'autres acteurs de développement ou par la communauté.

A. Quels sont les types d'appuis nécessaires ?

B. Indiquez l'ordre de priorité de ces différents types d'appuis.

C. Comment devrait-on orienter ces appuis pour atteindre un nombre maximum de bénéficiaires ?

Le résultat de ce travail est le suivant :

Besoins d'appuis :

Un appui financier et technique pour les aspects suivants :

- Réhabiliter les écoles de l'ETFP ;
- fourniture des équipements scolaires (matériel didactique, outils, manuels, laboratoires, équipement des ateliers) ;
- renforcement des capacités des enseignants, des formateurs, des inspecteurs et des gestionnaires, en appliquant l'approche par compétence et en tenant compte des thèmes transversaux : VIH, genre, environnement, droits de l'enfant, bonne gouvernance ;
- dotation de manuels et de moyens de transport pour le suivi par les inspecteurs ;
- la motivation des enseignants et des inspecteurs ;
- revisiter les programmes ETFP selon l'APC ;
- assistance financière pour favoriser l'autofinancement des écoles techniques et des centres de formation professionnelle ;
- favoriser l'installation des écoles techniques dans les milieux enclavés ;
- appuyer les filières porteuses d'emplois (ex. construction) ;
- appuyer des nouvelles filières telles que l'environnement... ;
- création des sites de référence ;
- favoriser l'émulation en octroyant des bourses d'excellence ;
- octroyer des kits de sortie pour les élèves finalistes (surtout pour les filles) ;
- soutenir des centres des enfants en situation d'handicap.

Comment orienter les appuis?

Directement de la CTB aux gestionnaires des écoles bénéficiaires en informant les autorités locales

Centres de ressources pour filières prioritaires

G. La situation d'emplois

Lors de l'atelier, les participants ont décrit la situation d'emplois dans la zone ciblée comme suit :

A Kisangani et dans le district de la Tshopo, les opportunités d'emplois se trouvent dans les domaines suivants :

En termes d'emplois

- En relation avec le fleuve, la rivière : pêche, navigation, hydroélectricité, chaudronnerie ;
- En relation avec la forêt : exploitation du bois, agroforesterie ;
- Agriculture (h/f) : élevage, vétérinaire, pisciculture, mécanique agricole ;
- Esthétique ;
- Gardiennage ;
- Transport, port et aéroport : conducteurs (pirogues, vélos, motos, véhicules) (h) ; mécanique (auto) (h) ; construction routes ;
- Construction : maçonnerie (h), menuiserie (h), briqueterie (h), charpenterie (h), plomberie, électricité (h) ;
- Secrétariat informatique (h/f) ;
- Cantonnage manuel (h/f, mais plus h) ;
- Energie renouvelable (solaire) ;
- Hôtellerie – tourisme (h/f) : gestionnaire (h/f) ; cuisinier (h/f) ; hôtesse d'accueil (f) ;
- Coupe-couture (h/f) ;
- Loisirs (sports, théâtre) ;
- Industrie : brasserie, cordonnerie, textile, cimenterie, savonnerie, huilerie, briqueterie, industrie agroalimentaire, chimie industrielle, hydropneumatique, robotique, mécanique générale ;
- Administration publique : FONER, bureautique, informatique, secrétariat (options commercial et administrative), droit et taxe.

En termes d'auto-emploi/ entrepreneuriat

- Bureautique – informatique
- Maçonnerie, menuiserie, électrique,
- Agriculture, élevage, pisciculture
- Artisanat (boulangerie, décoration, biscuiterie, savonnerie, frigoriste, peinture, briqueterie)
- Réparateur d'appareil, mécanique
- Chauffeur
- Coupe-couture
- Commerce

En termes de facilité d'y accéder grâce à une formation :

- Construction (électricité, menuiserie, charpenterie, plomberie, maçonnerie)
- Hôtellerie

- Chauffeurs
- Mécanique
- Electronique
- Informatique
- Agriculture,
- Coupe-couture
- Coiffure et esthétique

[Handwritten signature] *[Handwritten mark]* *[Handwritten mark]*

H. Priorisation des filières / domaines économiques

Lors de l'atelier, tous les participants ont complété le questionnaire suivant :

Questionnaire sur les filières d'Enseignement Technique et Formation Professionnelle à Kisangani et dans le district de la Tshopo

Attention :

- Répondez les questions suivantes en mentionnant un maximum de trois filières différentes.
- Basez vos réponses sur la situation spécifique de Kisangani et du district de la Tshopo.
- Vous pouvez mentionner des filières existantes ou des nouvelles filières à créer.
- Vous pouvez mentionner les filières d'une façon générale (ex. agriculture) ou d'une façon spécifique (ex. élevage).
- Vous voyez sur dos de cette feuille une liste indicative de filières, mais vous pouvez aussi mentionner d'autres filières que ne sont pas sur la liste.

Questions :

1. Quelles sont les filières d'ETFP dont les sortant(e)s trouvent facilement un emploi dans leur région ?

2. Quelles sont les filières d'ETFP dont les sortant(e)s trouvent facilement un auto-emploi dans leur région ?

3. Quelles sont les filières d'ETFP qui permettent facilement d'attirer les filles / jeunes femmes ?

4. Quelles sont les filières d'ETFP qui sont le plus intéressantes pour les jeunes des zones rurales ?

5. Quelles sont les filières d'ETFP qui peuvent contribuer au développement durable, à la bonne gestion de l'environnement ?

6. Quelles sont les filières d'ETFP qui peuvent être développées à moindre coût ?

7. Quelles sont les cours / compétences transversales d'ETFP qui doivent faire partie du programme des autres filières ?

Les résultats de ce questionnaire sont présentés dans le tableau suivant :

Filière / domaine		Q. 1 emploi	Q.2 Auto- emploi	Q1 + Q2	Q3 filles	Q4 Jeunes rurales	Q5 Environ- nement	Q6 Moindre coût	Q7 Trans- versal	Conclusions
Coupe couture		11	21	32	38	4	1	7	2	Opportunités, intégration filles
Méca- mique	Moto / auto (diesel)	6	8	14		1	1	3		Opportunités
	Machine- outil	1		1						
	Mécanique- électronique général	2	1	3					1	
		17	15	32	1	5	4	1	3	Opportunités
Construc- tion	menuiserie	19	19	38		9	4	3	2	Opportunités
	charpenterie	1		1						
	maçonnerie	24	13	37		6	6	8	2	Opportunités
	Chaudroner ie (soudure)		1	1						
	plomberie		2	2				1	1	
	électricité	5	5	10	1	1	7	1	3	Opportunités
	général	12	10	22		6	12	5	2	Opportunités, environnement
NTIC, bureautique		4	6	10	18	3	1	5	12	Opportunités, intégration filles, transversal
Agri- culture	Pêche, pisciculture	1	1	2		16	8	7		Intégration jeunes rurales
	Elevage, vétérinaire		4	4	3	17	13	10		Intégration jeunes rurales, environnement, moindre coût
	Agro- foresterie					2	13	3	4	Environnement
	général	7	8	15	2	31	28	19	3	Opportunités, intégration jeunes rurales, environnement, moindre coût
Environnement (eau, déchets, érosions, énergie renouvelable etc.)						1	8	2	13	transversal
Administration, secrétariat, commercial,		2	5	7	15	3	3	4	10	Intégration filles,

gestion, comptabilité, entrepreneuriat									transversal
Tourisme, hôtellerie, hôtesse d'accueil, restauration	2	1	3	29			5		Intégration filles
Service sociaux, option sociale				3		1	2		
Nutrition							4		
Filières industrielles, transformation des produits agricoles	2		2		1	4		3	
Mines					7	3	2		
Education à la vie/paix, civisme/citoyenneté/déontologie professionnelle / VIH / genre / droits d'enfants								21	transversal
Labos, chimie, etc.								1	

Innovatrice (des domaines qui n'étaient pas suggérés sur la liste): coiffure-esthétique, auto-école, cordonnerie, briqueteries, dessin technique, climatisation, ménager, vannerie, scierie, rizeries, textile chimique, jardinage.

L'importance des sujets généraux de l'enseignement secondaire (mathématiques, français, etc.) a été mentionnée par plusieurs participants.

Pendant la validation des résultats de ce questionnaire lors de l'atelier, il y avait un consensus d'ajouter le domaine « Tourisme, hôtellerie, hôtesse d'accueil, restauration » et « électronique » comme domaines prioritaires. Selon les participants il existe bien suffisamment d'opportunités d'emploi ou d'auto-emploi dans ces domaines. Comme cela n'apparaît pas dans les résultats du questionnaire, il faudra vérifier cette opinion prudemment pendant la formulation (ex. à travers des entretiens avec des employeurs dans ces domaines).

I. Analyse de la collaboration et coordination entre les acteurs concernés

Pendant l'atelier les participants ont travaillé sur la question suivante :

Plusieurs acteurs ont un mandat, des compétences ou des avantages comparatifs pour participer à l'organisation et l'offre de l'ETFP formel et non-formel. Pensez aux acteurs du secteur public, privé, de la société civile et aux acteurs dans la communauté locale. Il est important que tous ces acteurs travaillent en synergie et en bonne coordination.

A. Donnez une description de la collaboration et de la coordination actuelle entre ces acteurs. Qui participent ? Comment organise-t-on cette collaboration et la coordination ? Quelle est votre appréciation de cette collaboration et de la coordination (points forts, points faibles) ?

B. Indiquez comment cette situation devrait évoluer. Quels acteurs doivent participer davantage ? Comment faut-il améliorer l'organisation de cette coordination ?

Le résultat de ce travail est le suivant :

Les acteurs

Acteurs publics mandatés

Ministère provincial, Division, IPP, Sous Division,
Chefs d'établissement et enseignants, conseils de gestions, autres ministères (Affaires Sociales, Jeunesse, Emploi et Prévoyance Sociale (INPP, ONEM), ESU, Santé, Association Nationale des Entreprises Publiques

Les acteurs privés (importants pour les stages)

la FEC, COPEMECO, FENAPEC, ACCO, association des promoteurs des écoles privées

La société civile

Les ONG (protection ; soutien aux stages) : Caritas, Océan,
Les syndicats, associations des parents d'élèves, associations confessionnelles

La communauté locale

Comités des parents (veillent sur la bonne gestion des écoles ; soutiennent des activités), les églises, autorités locales, communautés locaux de développement

Les acteurs internationaux

PURUS (programme de la Banque Mondiale), CTB, PAIDECO (programme de la CTB), PRAPO (programme du FBSA), VVOB, APEFE

La coordination

La coordination existe dans le ministère de l'EPSP (Comité provincial de l'EPSP)
Elle existe entre les chefs d'établissements, le comité des parents et la hiérarchie,
Acteurs de compétence : l'inspection forme les enseignants
Il y a une synergie entre la FEC et INPP



Points forts

Existence des textes légaux
Présence des acteurs
L'appui de tous les acteurs (ex. formation)
Suivi et évaluation
Mise en niveau des travailleurs (INPP)
Existence d'un comité provincial de l'EPSP

Points faibles

Interventions disparates des acteurs, manque de coordination
Absence de mécanismes de suivi ce qui permet la mégestion
Manque de synergies entre les acteurs
Pas de structure spécifique qui regroupe tous les acteurs identifiés

Comment cette situation devrait évoluer ?

1. Tous les acteurs cités doivent participer et prendre en compte l'ETFP, sous la coordination du Comité Provincial de l'EPSP :
 - Elargir le Comité Provincial en intégrant les autres acteurs mentionnés ci-haut
 - Définir les attributions de cette structure
 - Donner le rôle de chacun de ces membres

2. Il faut améliorer l'échange d'informations, par exemple, par des actions suivantes :
 - Chaque école technique doit identifier ses acteurs et informer la hiérarchie
 - Les partenaires doivent déclarer le coût de leurs interventions
 - Etablir une cartographie des interventions
 - Etablir un chronogramme
 - L'implication des autorités locales dans l'exécution des travaux
 - Mettre en place une coordination des écoles techniques par filière / secteur
 - Constituer un cadre d'échange opérationnel



J. Liste des participants à l'atelier d'identification

N°	Nom	Service	Lieu	Sexe	Fonction
1	CIVAVA	Ministere Provincial de l'EPSP	Kisangani	M	Représentant du Ministre Provincial
2	LITOMBO WAMENGA M	Division Provinciale EPSP	Kisangani	M	Proved
3	BATIALE BOTUMA Léon	Division Provinciale des Affaires Sociales	Kisangani	M	Chef De Division
4	MOSUNGA BAILITSHA Norbert	Division Provinciale du Plan	Kisangani	M	Chef De Division
5	MBODA NDJETE ILUNGA J. Pierre	Division Provinciale de la Jeunesse	Kisangani	M	Chef De Division
6	LEKAKWA Dominique	ANAPECO (Parents)	Kisangani	M	President Provincial
7	LIELE SIMENE Marie clémentine	Ecoles Conventionnees Catholiques	Kisangani	F	Coordinatrice Ai
8	MONGANGA SOKE	Ecoles Conventionnees Protestantes	Kisangani	M	Coordinateur Provincial
9	SALEH BIN KOY	Ecoles Conventionnees Islamiques	Kisangani	M	Coordinateur Provincial
10	KAPANGA	Ecoles Conventionnees Kimbanguistes	Kisangani	M	Coordinateur Provincial
11	KUMUMBEYA	SECOPE	Kisangani	M	Directeur Provincial
12	BOSIMBA BOLUKAOTO	Antenne de la Planification	Kisangani	M	Chef d'Antenne Provinciale
13	KALAMBAY TSHIDIKA Armand	Bureau ETFP	Kisangani	M	Chef De Bureau
14	BOLANGANDUKA TIKOLENE	Bureau ETFP/Tshopo	Tshopo	M	Chef D'antenne S/Div B'se
15	YALONGO BAILA	Point Focal Genre	Kisangani	F	
16	LITOMBO SANDJA	Point Focal Environnement	Kisangani	F	
17	Dr MOKAKANDO Bédan	Université de Kisangani	Kisangani	M	Assistant du Recteur
19	Mr LUNGYMBA Fidèle,	Université de Kisangani	Kisangani	M	Gestionnaire de la CUI
20	MBELI Dieudonné	APEFE	Kisangani	M	Expert pédagogue au CFP de Mangobo I
21	IKIL'HO FOLO Joseph	Kisangani 1	Kisangani	M	Sous Proved
22	PAMBI LOHAHE Michel	Kisangani 2	Kisangani	M	Sous Proved Ai
23	RAMAZANI BOLONGA	Isangi Ii	Tshopo	M	Sous Proved
24	MOYONGO TONGO	Banalia	Tshopo	M	Sous Proved
25	BAELEAY-WA BAELEAY	Ubundu I	Tshopo	M	Sous Proved

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

26	BULAYA LOSEMBE	Isangi I	Tshopo	M	Sous Proved
27	Brigitte NIAPUDRE NAISODHIANE	Inspection Principale Provinciale	Kisangani	F	Ipp
28	LOKENGAMA ATENDE Jean Band	Inspection Principale Provinciale	Kisangani	M	Ippaf
29	WUNGU EBONDO Albert	Pool Secondaire/Kisangani	Kisangani	M	Inspecteur Chef De Pool
30	UTSHUDI OLELA	Inspection	Kisangani	M	Inspecteur Itinerant
31	MANONGO KAMBUDI	Inspool Basoko	Tshopo	M	Insp. Enseig.Tech
32	ISO OSOKO LESISO	Inspool Bafwasende	Tshopo	M	Insp. Enseig.Tech
33	YAKUSU TUTA	Inspool Isangi Ii	Tshopo	M	Insp. Enseig.Tech
34	LONIA Marie Claire	Centre Des Affaires Sociales	Kisangani	F	Directrice Chef Du Centre
35	BOTETE YENGA	Centre Des Affaires Sociales	Kisangani	M	Directeur Chef Du Centre
36	YUTE NGANDU Sylvain	Centre De La Jeunesse	Kisangani	M	Directeur Chef Du Centre
37	MAMBAU NKOSO André	Centre De La Jeunesse	Kisangani	M	Directeur Chef Du Centre
38	LIKOLE LIAOTONDO T	Institut Technique Makiso	Kisangani	M	Prefet Des Etudes
39	AOMAKELO NGWENDE	Institut Technique Commercial Matete	Kisangani	M	Prefet Des Etudes
40	Fr.YATHA NANGA LUKA	Institut Technique Industrielle Chololo	Kisangani	M	Prefet Des Etudes
41	Sr. Agathe KABABANA NTUMBI	Lycee Mapendano	Kisangani	F	Prefet Des Etudes
42	BASILA LIYAMBA	ITP Mogoya	Isangi (Tshopo)	M	Prefet Des Etudes
43	BOLENDE BASONGO	ITA Yangambi	Yangambi (Tshopo)	M	Prefet Des Etudes
44	SABIO J	ITAF Angasede	Bafwasend e(Tshopo)	M	Prefet Des Etudes
45	Jovin Mukadi	MEPSP	Kinshasa	M	Conseiller
46	Israël EGBOYO	MEPSP	Kinshasa	M	Conseiller à l'ETFP
47	Aziza LUTEZO	MEPSP	Kinshasa	F	Chef de Division-ETFP
48	BONUI BEANDE		Kisangani	F	Elève Centre de formation
49	YUMA MULASI		Kisangani	F	Elève Centre de formation
50	SAIDI ASHA		Kisangani	F	Elève Centre de formation
51	MUNGWENGA MARTINE		Kisangani	F	Elève Centre de formation
52	YAKANZA MAMIE		Kisangani	F	Elève Centre de

					formation
53	WATERKEYN Sophie	CTB	Bruxelles	F	Expert Education
54	NKOYO Samuel	UCAG au MEPSP	Kinshasa	M	Co-responsable
55	BIJNENS Jan	UCAG au MEPSP	Kinshasa	M	Co-responsable
56	NGONGO Abdulu	UCAG au MEPSP	Kinshasa	M	
57	BAHARANYI Augustin	Programme A-ETFP	Kinshasa	M	Expert
58	IKWA Jean-Claude	Programme A-ETFP	Kinshasa	M	Expert
59	KASONGA MBELU Pierot	Ministère du Plan	Kinshasa	M	Directeur
60	MADINDA Luc	MINCIR	Kinshasa	M	Directeur Europe
61	VAN ACOLEYEN Koen	Ambabel	Kinshasa	M	Attaché de Coopération

